



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

SERVICE ADMINISTRATIF
Route de Savoie 54
CH – 1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 45 55
secretariat@conthey.ch

Directives de reconnaissance

Sociétés – associations – groupements

A. Sociétés reconnues et au bénéfice de subventions communales

Sont reconnues comme telles, les sociétés :

- affiliées à une association faîtière cantonale et / ou nationale ;
- composées de membres cotisants ;
- au bénéfice de statuts approuvés selon les dispositions des articles 60ss du Code civil suisse (CCS) ;
- dont l'effectif se compose d'au moins 50 % de domiciliés sur la Commune ;
- proposant un programme d'activités régulières déployées sur le territoire contheysan ;
- faisant bénéficier la population de la Commune de Conthey de prestations culturelles, sportives et/ou sociétales d'importance au sens du « Concept de la politique culturelle ».

Elles bénéficient de subventions communales définies en fonction de la directive « Mode de subventionnement », de la gratuité du matériel de fête au sens de la directive « Mise à disposition du matériel de fête » et de l'utilisation gratuite des salles de la Tour Lombarde.

B. Associations reconnues par la Commune

Sont reconnues comme telles, les associations :

- composées de membres cotisants ;
- au bénéfice de statuts approuvés selon les dispositions des articles 60ss du Code civil suisse (CCS) ;
- dont l'effectif se compose d'au moins 50 % de domiciliés sur la Commune ;
- proposant un programme d'activités régulières déployées sur le territoire contheysan ;
- faisant bénéficier la population de la Commune de Conthey de prestations culturelles, sportives et/ou sociétales d'importance au sens du « Concept de la politique culturelle ».

Elles ne bénéficient d'aucun subventionnement. Elles bénéficient par contre de la gratuité du matériel de fête au sens de la directive « Mise à disposition du matériel de fête » et de l'utilisation gratuite des salles de la Tour Lombarde.

C. Groupements reconnus par la Commune

Sont reconnus comme tels, les groupes, groupements, associations, unions, etc. :

- proposant un programme d'activités régulières déployées sur le territoire contheysan.
- faisant bénéficier la population de la Commune de Conthey de prestations culturelles, sportives et/ou sociétales d'importance au sens du « Concept de la politique culturelle ».

Ils ne bénéficient d'aucun subventionnement. Ils peuvent, ponctuellement, sur la base d'une demande spécifique, bénéficier de conditions tarifaires spécifiques sur la location du matériel de fête au sens de la directive « Mise à disposition du matériel de fête » et des salles de la Tour Lombarde.

Seul le Conseil communal est habilité à prendre les décisions quant à la reconnaissance des sociétés, associations et groupements.

Critères adoptés en séance du Conseil communal, le 22 novembre 2018.

Commune de Conthey
Président
Christophe Germanier

Commission « Culture-Sports-Loisirs »
Président
Gautier Moulin